

## Conseil d'école n°1 – Mardi 6 novembre 2018

Le premier conseil de l'école s'est tenu le mardi 6 novembre 2018 à 19h00 sous la présidence de M. Kerléo, directeur de l'école.

### Personnes présentes :

Les enseignants : Mesdames Franchet, Hains et Lemée et Monsieur Kerléo.

Les parents élus : Mesdames Kérouanton, Ouvrard, Regouin et Séguénot et Messieurs Gruau, Lépinay, Provots et Romagné.

Les représentants de la municipalité : Monsieur Hanoy, Maire, Madame Gougaut, adjointe au Maire.

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale : Monsieur Lemasson.

### Personnes excusées :

L'Inspecteur de l'Education Nationale : Monsieur Mahouin.

Les enseignants : Madame Thoumelin, Messieurs Foucault et Gogé.

Les parents élus : Mesdames Delalande et Rozel.

La représentante de la municipalité : Madame Zéniter, adjointe au Maire.

Il est indiqué que les prochains conseils d'école sont prévus le mardi 5 février 2019 et le mardi 18 juin 2019 à 19h00 (sous réserve de modifications). Ce compte rendu suit l'ordre du jour prévu.

### 1/ Présentation des personnes présentes au Conseil d'école

### 2/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

M. Kerléo donne les résultats des élections qui ont eu lieu le 12 octobre dernier. 144 parents ont voté sur les 208 inscrites, dont 138 par correspondance. Le taux de participation, très satisfaisant cette année, est donc de 69 % (contre 57 % l'an dernier).

### 3/ Rappel des attributions du Conseil d'Ecole

M. Kerléo rappelle que le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre, à chaque fois pour deux heures environ. Il réunit le Maire et des conseillers municipaux, le Délégué Départemental de l'Education Nationale, 6 parents élus (autant que de classes dans l'école), l'ensemble de l'équipe enseignante. D'autres partenaires peuvent être invités si l'ordre du jour le nécessite. Ce Conseil est l'occasion de discuter de la vie de l'école, et en particulier :

- de voter le règlement intérieur de l'école,
- de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire, des garderies,
- de donner son avis sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- d'être informé sur le choix des manuels ou d'autres matériels pédagogiques, l'organisation des aides pédagogiques, les conditions d'organisation des rencontres parents/enseignants, les différents projets.

### 4/ Informations sur le fonctionnement et la vie de l'école :

- **Effectifs** : L'effectif actuel s'élève à 144 élèves, répartis de la façon suivante :

PS1-PS2 (26)	MS-GS (24)	GS-CP (23)	CP-CE1 (23)	CE2-CM1 (24)	CM1-CM2 (24)
6 + 20	15 + 9	7 + 16	4 + 19	16 + 8	6 + 18

Un élève de CM2 vient tout juste de quitter l'école. D'autres mouvements sont attendus : deux sœurs arriveront lundi prochain (12 novembre) en classe de MS. Un élève arrivera en CP (du Calvados) à compter du 7 janvier 2019. Cinq enfants seront également scolarisés en cours d'année en PS1 (en janvier ou après les vacances d'avril).

- **Projet d'école** : M. Kerléo rappelle les grandes lignes de ce projet : renforcer la liaison école-collège (priorité commune avec le collège d'Ancinnes), faire partager aux élèves des valeurs fondamentales telles que le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et le dialogue (priorité commune avec le projet éducatif territorial), renforcer la maîtrise de la langue française. Cette année, suite à l'analyse de ce projet effectuée en fin d'année par l'équipe enseignante, l'accent sera mis sur le second axe (voir le point « climat scolaire ») et sur le vocabulaire.

- **Evaluations nationales** : Cette année, des évaluations nationales sont prévues pour les élèves de CP (en deux phases : la première en septembre, déjà réalisée, la seconde en février 2019) et pour ceux de CE1 (en septembre). Ces évaluations ne donnent pas lieu à une remontée nominative des résultats. Elles permettent de situer les besoins et d'adapter ensuite les activités proposées. Pour les élèves de CP (y compris ceux de la classe de Mme Franchet), c'est Mme Vancomerbeke (en l'absence de Mme Hains) qui a fait passer les évaluations et qui s'est occupée de la saisie des résultats des élèves. Pour ces CP, les familles seront toutes reçues individuellement par Mme Hains ou Mme Franchet pour analyser les bilans individuels, dès que ces bilans auront été étudiés par les enseignantes. Pour les élèves de CE1, les bilans (sous forme de graphiques) ont été transmis aux familles au moment des vacances de la Toussaint. Mme Franchet reçoit en ce moment les familles dont les enfants se sont montrés en difficulté face à certaines compétences. En particulier, pour 4 élèves en difficulté importante en lecture, Mme Franchet a mis en place des Projets Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) et fait appel au RASED (cf. ci-dessous).

- **Climat scolaire** : Suite à la réflexion menée l'an dernier avec les élèves pour améliorer le climat scolaire, en particulier pendant les temps passés en dehors des classes (récréations, pause méridienne), les solutions qui avaient été imaginées par les enfants ont été mises en œuvre :

→ Mise en place d'un système de médiateurs : quatre élèves volontaires (à partir du CE2) sont désignés chaque semaine. Deux d'entre eux ont pour tâche d'apaiser les tensions éventuelles entre camarades côté élémentaire, deux autres interviennent côté maternelle.

→ Mallettes d'activités : différents ateliers, pris en charge par des élèves volontaires (inscriptions, tenue de l'atelier, gestion du matériel) sont proposés à chaque récréation, dans la cour mais aussi dans des salles clairement identifiées.

Les premiers retours sont très positifs. Un bilan sera effectué en fin d'année et présenté lors du dernier conseil d'école. Pour davantage de détails, M. Kerléo propose de se rendre sur le blog de l'école.

- **Portes ouvertes** : Elles ont eu lieu le vendredi 12 octobre après la classe, et ont permis aux parents de venir dans les classes pour obtenir des renseignements sur l'organisation générale de chaque classe (projets, organisation matérielle, sorties prévues, rôle des parents dans l'accompagnement à la maison...). Chaque enseignant avait cette année préparé une petite brochure reprenant les informations essentielles, qui a été distribuée aux parents (le 12 octobre, ou par le biais du cahier de liaison pour ceux qui n'étaient pas présents). Sur l'ensemble de l'école, un peu plus de 50 % des familles ont assisté à ces portes ouvertes.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires** : Les A.P.C. sont mises en place les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, soit pour apporter une aide en français et/ou en mathématiques aux élèves en difficulté, soit pour mener des actions en lien avec le projet d'école. Ces activités sont proposées par les enseignants (qui repèrent les besoins), puis les parents décident de la participation ou non de leur enfant. Les élèves travaillent par petits groupes et sont pris en charge par un ou deux enseignants. Ces A.P.C. ont débuté le 18 septembre et se termineront le 23 mai 2018 (24 semaines réparties par périodes de 5 semaines en moyenne).

- **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)** : M. Pauloin, maître spécialisé, intervient dans notre école auprès de certains élèves sur demande des enseignants (avec l'accord des familles). Il s'occupera de quatre élèves de CE1 du 13 novembre au 20 décembre à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine. Il prendra ensuite des élèves de CP à partir de janvier. Madame Dupuch, psychologue scolaire, pourra intervenir lors des équipes éducatives et faire passer des tests à certains élèves si nécessaire. Enfin, Mme Avignon, enseignante rééducatrice, peut être amenée à prendre en charge certains élèves si besoin. Un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) est mis en place avant toute demande au RASED. Cette aide débute généralement en novembre et peut se poursuivre jusqu'en novembre de l'année suivante.

- **A.P.E.** : L'A.P.E. a un rôle indispensable : d'une part, elle aide dans le financement de projets (dont certains ne pourraient pas voir le jour autrement) en mettant en place différentes actions (loto du 9 novembre, sapins de Noël cette année). D'autre part, elle met en place des actions dont l'objectif principal est d'apporter du plaisir aux enfants et à leurs parents (comme cette année le marché de Noël, le 7 décembre prochain, par exemple). Un chèque de 2 000 € a été versé par l'A.P.E. sur le compte de la coopérative scolaire avant les vacances de la Toussaint pour participer à la prise en charge des transports scolaires de fin d'année scolaire passée. Toute l'équipe enseignante, bien consciente de l'investissement important que cela représente, remercie chaleureusement ses membres qui mènent un maximum d'actions.

- **Travaux réalisés** : Pendant l'été, un quatrième tableau numérique interactif a été installé, cette fois dans la classe de CM1/CM2. Toutes les classes élémentaires sont donc désormais équipées de cet outil très utile pour répondre aux exigences des programmes officiels, notamment pour ce qui concerne la maîtrise des nouvelles technologies. Toujours dans ce domaine, de manière à permettre un usage quotidien et régulier de l'outil informatique, l'équipe enseignante a décidé de fermer la salle informatique, préférant mettre à disposition des élèves plusieurs ordinateurs dans chaque classe. Dans la salle ainsi libérée, la nouvelle bibliothèque de l'école est en cours d'aménagement. L'ancienne bibliothèque est désormais utilisée pour installer des ateliers pour les élèves (en particulier, ceux de grande section de la classe de GS/CP).

L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement la municipalité, et en particulier les employés communaux qui ont fourni un travail important et de grande qualité cet été pour permettre ces changements importants : tables et étagères à redécouper et à changer de pièce, déplacement de livres, nettoyage... Comme chaque année, les travaux et réparations nécessaires ont également été effectués, comme par exemple la réparation d'un grillage, la remise à neuf de l'accès par le petit portail au niveau de la salle des fêtes (sol, murets) ou le nettoyage complet des murs du préau. Enfin, le grand jeu de cour côté maternelle, dont le tapis assurant la sécurité des enfants, très abîmé, devait être changé, a été remis en service en cette rentrée des vacances de la Toussaint.

- **Jeunes en service civique** : Nous avons déposé un dossier en juin dernier de façon à bénéficier de l'aide de deux jeunes dans le cadre du service civique. Finalement, sur décision du rectorat de Nantes, le recrutement d'un jeune a été effectué pour notre école. Il s'agit de Manon Levannier, qui est arrivée à l'école le 15 octobre dernier. Sa mission consistera principalement en un rôle d'aide auprès de Mme Hains (qui n'a pas d'ATSEM attitrée malgré une classe avec des élèves de GS). Nous lui demanderons également d'intervenir en élémentaire, en prenant en charge des petits groupes lorsqu'une activité le nécessite (informatique, arts visuels, EPS...) ou en apportant une aide individuelle à des élèves en difficulté.

- **Visite médicale** : Elle concernera tous les élèves de GS (dates à préciser, en 2019) et ceux de CE2 (courant novembre ou décembre). L'infirmière a également revu certains enfants de CP (6 élèves, le 12 octobre).
- **Participation aux cérémonies du 11 novembre à Champfleurl** : 11 élèves de CM1 et CM2 participeront à la cérémonie organisée à Champfleurl en cette année particulière, par le biais de lectures de textes en lien avec cet évènement. M. Kerléo sera également présent.

#### **5/ Vote du règlement intérieur de l'école**

M. Kerléo présente le règlement intérieur, dans lequel un seul changement a été effectué (passage de trois à deux exercices concernant le PPMS). Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera diffusé dans les cahiers de liaison de manière à ce que les parents d'élèves en prennent connaissance et le signent.

#### **6/ Sécurité à l'école : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), prévention incendie**

Le PPMS a été refait en ce début d'année. M. Kerléo explique qu'il doit désormais comporter deux volets : l'un concernant les risques d'attentat et d'intrusion, l'autre les risques majeurs (naturels ou technologiques). Comme l'an dernier, nous devons cette année réaliser deux exercices, dont un obligatoirement avant les vacances de la Toussaint (cas d'une intrusion). L'exercice a eu lieu le 16 octobre dernier. Tout s'est déroulé dans le calme. Les parents ont eu connaissance de la tenue de cet exercice le jour même par un mot dans le cahier de liaison, dans lequel figurait également le lien permettant de prendre connaissance du guide à destination des parents d'élèves édité par le ministère à ce sujet. Ce guide est également affiché dans les deux bâtiments de l'école.

Concernant la prévention incendie, un exercice d'évacuation a eu lieu le 27 septembre dernier. Les locaux ont été évacués rapidement et dans le calme. Un autre exercice aura lieu en cours d'année.

M. Kerléo rappelle l'existence et le rôle du registre de sécurité. Ce registre est disponible dans le hall d'accueil de l'école élémentaire.

#### **7/ Projets, activités et sorties pédagogiques :**

M. Kerléo présente les différents projets, passés ou à venir, et précise qu'un calendrier sur lequel figurent l'ensemble des dates est disponible sur le blog de l'école (régulièrement mis à jour).

##### **→ Création de jeux de société à partir de l'œuvre de l'artiste Gilbert Legrand :**

En partenariat avec la médiathèque de l'Orne et donc la bibliothèque de Champfleurl, les élèves de l'école (de la GS au CM2) participent à un concours de création de jeux de sociétés (l'objectif étant de s'inspirer plastiquement du travail de Gilbert Legrand, qui crée des personnages en détournant des objets du quotidien). Deux jeux seront créés (l'un par les élèves de GS, l'autre par les CP et les CE1). Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 aideront à l'écriture et la mise en forme des règles des jeux et réaliseront deux vidéos de présentation des jeux. Dans le cadre de ce projet, les élèves de GS, CP et CE1 ont rendu visite à Mme Cormier, bibliothécaire, pour découvrir l'œuvre de Gilbert Legrand le 12 octobre. Les élèves de la GS au CM2 ont ensuite participé à une après-midi jeux de société le 19 octobre. Fin novembre, les élèves de GS, CP et CE1 créeront des personnages à la manière de l'artiste, à partir d'objets personnels, en présence de Mme Cormier. En mars 2019, Gilbert Legrand viendra rencontrer à l'école tous les enfants concernés. Une exposition des œuvres de l'artiste et de celles des enfants sera proposée en mai ou juin à la bibliothèque de Champfleurl. Les résultats des concours (jeux et vidéos) seront annoncés au mois de juin. Le projet est présenté de manière plus détaillée sur le blog de l'école.

##### **→ Piscine :**

- Les élèves de la classe de CP/CE1 se rendent à la piscine d'Alençon depuis le 11 septembre, jusqu'au 27 novembre 2018 (10 séances, le mardi après-midi).

- Les élèves de la classe de GS/CP et les élèves de GS de Mme Thoumelin se rendront à la piscine d'Alençon du 11 mars au 3 juin 2019 (10 séances, le lundi après-midi).

Trois nouveaux parents de Champfleurl ont obtenu l'agrément le 7 septembre dernier. L'équipe enseignante les remercie, ainsi que ceux qui l'avaient obtenu les années précédentes : cela permet d'assurer ces séances aux enfants, car elles ne pourraient avoir lieu sans la présence de parents agréés en nombre suffisant. Deux autres sessions de passage d'agrément auront lieu à Alençon les **23 novembre 2018** et **15 mars 2019** (de 14h à 16h pour chaque session). L'agrément est valable 5 ans, renouvelable par simple signature.

→ **24h de la maternelle (22 et 23/11)** : des ateliers seront organisés avec les élèves de PS1/PS2, MS/GS et GS/CP en rapport avec le thème « Des mots pour dire, des mots pour grandir ». Les parents ont été invités à participer.

→ **Concerts à la Luciole (Alençon)** : les élèves de PS2 et de MS/GS assisteront au spectacle musical « Badada » du groupe Babouille Bonbon le 3 décembre au matin. Les élèves de GS/CP et de CP/CE1 iront également à la Luciole le 26 mars 2019 pour écouter Monsieur Lune (« L'incroyable histoire de Gaston et Lucie »).

→ **Spectacles de Noël** : comme chaque année, la mairie offre un spectacle à chaque enfant de l'école. Les élèves de PS1/PS2, MS/GS, GS/CP verront un spectacle à Champfleurl, donné par la compagnie Billenbois (date non définie). Les élèves de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 assisteront à un spectacle à Champfleurl (« Le montreur de contes », le 3 décembre après-midi).

→ **Rencontres sportives** : proposées par Delphine Laude, conseillère pédagogique en EPS (sauf handball).

- Courses d'endurance : CE2/CM1 et CM1/CM2 (4 décembre 2018 à Fyé)

- Jeux de lutte : GS/CP (18 décembre 2018 à Moulins le Carbonnel)
  - Jeux collectifs au pied : CE2/CM1 et CM1/CM2 (mars ou avril 2019)
  - Décathlon : CP/CE1 (mai 2019)
  - Handball : CE2/CM1 et CM1/CM2 (Alençon, début juin 2019)
- **Fête d'école** : Elle aura lieu le 28 juin 2019, sous réserve que les parents de l'APE parviennent à obtenir l'aide importante nécessaire à son organisation de la part des parents d'élèves.

## 8/ Bilan financier :

### a. Mairie :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le budget alloué à l'école, qui est cette année encore conforme à ce qui avait été demandé par l'équipe enseignante. Ce budget permet de couvrir les dépenses nécessaires : fonctionnement courant, achat de livres, de fichiers, de jeux éducatifs, mais aussi équipement en matériel plus lourd (comme cette année un TBI en classe de CM1/CM2 pour un coût de 2 500 €). S'ajoutent également à ce budget la séance récréative de Noël (6 € par enfant), le prix de fin de scolarité à l'attention des élèves de CM2 quittant l'école (43 € par enfant en juin dernier) et tous les frais « divers » (timbres, abonnement téléphonique...). Enfin, la mairie a engagé des sommes importantes pour effectuer les travaux évoqués précédemment.

Un projet de remise à niveau de l'équipement informatique (type classe mobile) est prévu pour 2019. Un dossier d'aide au financement (par l'état) a été monté par la mairie, en partenariat avec l'équipe enseignante.

### b. Coopérative scolaire :

M. Kerléo remercie M. Gogé, qui continue cette année à gérer les comptes de la coopérative scolaire, puis présente les comptes actualisés au 6 novembre 2018.

Solde de départ au 1 <sup>er</sup> septembre 2018 : 2 551.53€			
Opérations	Dépenses	Recettes	Remarques
Assurances / frais bancaires / logiciel compta / OCCE	11		
Participations familles		1 519	Rappel bénéfice 2017/2018 : 1 512€ 2016/2017 : 1 944€
Spectacles/sorties			
Transport	130	2 000 (APE)	<i>APE</i> : Remboursement des cars pour les sorties de fin d'année 2017-2018
Divers (petit matériel, cuisine...)	211.56		Dont 100€ sonorisation fête d'école
<b>Total</b>	<b>352.56</b>	<b>3 519</b>	
<b>Solde au 5 novembre 2018 : 5 717.97€</b>			

## 9/ Questions diverses : Aucune question n'a été transmise avant la réunion.

- Mme Ouvrard souhaite cependant savoir si le bac à sable, dans la cour côté élémentaire, pourrait être couvert lorsqu'il n'est pas utilisé (pour des raisons d'hygiène). M. Hanoy répond que c'est difficile car il est grand (c'est en fait un sautoir), mais que cette possibilité sera étudiée. Mme Ouvrard ajoute qu'il faudrait également que ce sautoir ne soit pas accessible lorsque le sable est mouillé. M. Kerléo répond que c'est déjà le cas, les enfants n'étant pas autorisés à aller dans le bac à sable dans ce cas.

- M. Hanoy rappelle que normalement, c'est la Sodexo qui fournira les repas de la cantine à compter de septembre 2019. Il se rendra avec l'un de ses adjoints le jeudi 6 décembre à la cuisine centrale pour la visiter, rencontrer un responsable et prendre un repas. Il fait appel aux parents élus car il souhaiterait être accompagné d'un ou deux parent(s) à cette occasion. Il rappelle que la Sodexo est soumise à des obligations concernant les repas pour les scolaires : utilisation de circuits courts, obligation d'utiliser une quantité précise de produits bios. M. Romagné demande si ce changement aura une incidence sur les coûts. M. Hanoy répond que le repas est aujourd'hui facturé 3.30 € à la commune, et qu'il passera à 3.41 € avec la Sodexo. Mais ce prix peut évoluer dans la mesure où il est négocié par la Communauté Urbaine d'Alençon, en fonction du nombre total de repas facturés.

Le conseil d'école se termine à 21 h 15.

M. Kerléo,

